

**VILLE DE
RIORGES**

N° 1_1

OBJET :

ADMINISTRATION GENERALE

**APPROBATION DES
DECISIONS MUNICIPALES
PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS
LA CONVOCATION A LA
DERNIERE SEANCE DU
18 MAI 2017, EN VERTU DE
L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE
GENERAL DES
COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **6 JUILLET 2017** - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 7 juillet 2017.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Nathalie TISSIER, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Christian SEON, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Guy CONSTANT, Patrice RIVOIRE, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Jacky BARRAUD, *adjoint* ; Roland DEVIS, Nicole AZY, Pierre BARNET, Valérie MACHON, Rémy MUCYO, *conseillers municipaux*.

Absents sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : Eric MICHAUD

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Jacky BARRAUD Roland DEVIS Nicole AZY Pierre BARNET Valérie MACHON	Michelle BOUCHET Bernard JAYOL Véronique MOUILLER Alain ASTIER Martine SCHMÜCK

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir : Rémy MUCYO

ADMINISTRATION GENERALE

**APPROBATION DES DECISIONS MUNICIPALES
PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LA CONVOCATION A LA SEANCE
DU 18 MAI 2017, EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il lui a accordé une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement, à Martine SCHMÜCK, première adjointe. Depuis la convocation à la séance du 18 mai 2017, les décisions municipales suivantes ont été prises :

2017.20	Accompagnement de la commune - Approbation d'un contrat passé avec la société SVP <i>Pour 3 ans – 430 € HT/mois (conseils juridiques)</i>	22 mai 2017
2017.21	Etude avenir du service informatique - Assistance à maîtrise d'ouvrage - Approbation du marché <i>Passé avec la société VOIRIN Conseil et Management de Schiltigheim (67300) pour un montant de 13 200 € HT – Durée 7 mois</i>	23 mai 2017
2017.22	Marché refonte du site internet - Approbation d'un avenant n° 1 <i>Passé avec Synapse de Paris – Pour l'ajout du module "rendez-vous" dans le cadre de la gestion des CNI et passeports – Supplément 751,50 € HT</i>	23 mai 2017
2017.23	Réalisation d'un emprunt à taux fixe contracté auprès de la Banque Postale <i>800 000 € destiné à financer les investissements 2017 – 15 ans au taux annuel fixe de 1,35 %</i>	29 mai 2017
2017.24	Concours de pêche des jeunes - Approbation d'une convention pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours <i>Passée avec les Sauveteurs-Secouristes de Mably, à titre gratuit</i>	30 mai 2017
2017.25	Location et entretien des vêtements de travail pour les besoins des agents communaux - Approbation du marché <i>Passé avec la société ELIS de Riorges, pour une durée de 3 ans – Montant maximum annuel de 35 000 € TTC</i>	30 mai 2017

2017.26	Construction d'un local pour la Pétanque du Vieux Beaulieu - Approbation d'un marché de maîtrise d'œuvre <i>Passé avec le cabinet d'architecture Vincent BUCHET pour un montant de 16 125 € HT, jusqu'à la réception des travaux (estimée au premier semestre 2018)</i>	30 mai 2017
2017.27	Convention d'occupation à titre précaire du logement B1 - Groupe scolaire de Beaucueil <i>Logement F2 pour une durée de un an</i>	20 juin 2017

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal donne acte de ces décisions à l'unanimité.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 7 juillet 2017

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20170706-1_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2017

Publication : 07/07/2017

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN